



Déclaration préalable Formation Spécialisée Comité Social d'Administration Dijon

Monsieur le président,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la première réunion de la nouvelle Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration de Dijon.

Cette nouvelle instance est issue du démantèlement des Comités Techniques et des CHSCT alors que ces derniers avaient fait la preuve de leur pertinence et d'une efficacité certaine, par exemple dans le domaine des conditions de travail avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et le Plan Annuel de Prévention (PAP). Sans doute était-ce déjà trop pour certains...

Nous allons donc commencer à siéger mais avec une « légère » anomalie : l'absence de Règlement Intérieur. Cela ne fait que démontrer un peu plus l'impréparation de la réforme qui a conduit au CSA et, disons-le, le mépris avec lequel les élus sont traités. Outre que cette absence pose des soucis concernant le fonctionnement même de l'instance, elle ne permet pas de débattre dans des conditions normales des règles de fonctionnement du CSA et de répartir les rôles et compétences de chacun.

Ainsi le futur secrétaire de cette instance que nous allons désigner aujourd'hui ne saura pas quelles seront ses attributions au cours du mandat à venir. Sans doute, Monsieur le président allez-vous nous dire que le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 pourvoira à toutes nos questions. Malheureusement, il reste flou concernant ce rôle pourtant important au sein de l'instance.

C'est pourquoi, à défaut de trouver un compromis au niveau ministériel, cette Formation Spécialisée, comme les autres instances, devra avoir un règlement intérieur concerté, à la hauteur des enjeux afin d'avoir un dialogue social de qualité, conformément aux consignes de circonstance du Président de la République. Un règlement intérieur ne détermine pas forcément un cadre contraint et encore moins un contenu de dialogue social, mais pose un cadre clair et permet d'envoyer un signal.

Par ailleurs, nous aurions plusieurs remarques concernant l'ordre du jour de cette instance. En effet, dans un souci de clarté, n'aurait-il pas été préférable de présenter au point 1.1 les nouvelles instances puis ensuite de désigner le secrétaire de la FS au lieu de renvoyer cette présentation au point 2.1 ? Également, il nous apparaît surprenant de n'avoir aucun document présentant les points soumis à simple information. Nous souhaiterions donc à l'avenir avoir des documents en lien avec tous les points prévus à l'ordre du jour.

Cette Formation Spécialisée va également être le lieu de discussion des conditions de travail au sein d'un certain nombre de services de la DI. Et cela tombe bien, car entre projets de réorganisation annoncés ou sur les rails (service des tabacs en Bourgogne par exemple), expérimentations « subies » (par exemple le système 2ES à la BSI de Tours) et manque criant d'effectifs dans de nombreux services (cf. le bureau de Delle avec 3 départs en retraite cette année) les échanges sur ce seul sujet ne vont pas manquer.

Certes, un certain nombre des services cités relèveront de discussions au sein des Formations Spécialisées de Service mais les conditions de travail et les tensions et souffrances que nombre d'agents vivent actuellement connaissent déjà une traduction concrète dans cette instance avec les Fiches de Signalement de la Recette Interrégionale.

Celles-ci ne sont, hélas, que la suite logique de ce que les organisations syndicales dénoncent depuis la centralisation comptable à savoir la totale inadéquation entre les effectifs prévus et la charge de travail réelle que le nouveau service a dû absorber. Il est rare que les agents d'un service quel qu'il soit, signent tous ensemble une fiche de signalement ce qui démontre bien la gravité de la situation à la RI. L'administration compte-t-elle enfin prendre le sujet à bras-le-corps ?

Par ailleurs, concernant ces fiches de signalement, nous profitons de cette nouvelle instance pour rappeler qu'il ne devra pas y avoir de pression hiérarchique pour empêcher la rédaction de fiches de signalement dans une volonté de vouloir « *laver son linge sale en famille* ». Nous le disons une bonne fois pour toutes officiellement : ceci est inacceptable et nous ne l'accepterons pas. Nous n'accepterons pas l'entre-soi. La FS n'est pas un tribunal et la souffrance des agents ne se règle pas au coin d'une table ou entre deux portes.

Conformément aux pratiques dans les CHSCT, et par respect pour les agents, nous réclamons que les fiches individuelles de signalement soient anonymisées. Les pratiques vertueuses des anciennes instances doivent perdurer.

Nous sommes à ce jour toujours dans l'attente de l'organisation des élections pour désigner les représentants qui siégeront dans les comités médicaux. Avez-vous des informations à nous communiquer à ce sujet ?

À l'heure où la réforme des retraites sonne aujourd'hui comme un "diktat" pour l'ensemble des douaniers que nous représentons, et où les restructurations de services et de missions s'enchaînent dans le plus grand mépris des agents et d'un service public de qualité, l'intersyndicale sera vigilante à ce que les prérogatives de cette instance soient respectées et qu'aucune entrave directionnelle ne vienne entacher son fonctionnement. Les enjeux de santé et de sécurité au travail ont un cadre légal, qui mérite d'être respecté !

L'intersyndicale,
Dijon le 25 avril 2023